

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

 Vote(s) pour : 41
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-24 :

Subvention pour des travaux concernant les menuiseries extérieures des communs et de sécurité sur la façade (chute de crépis et infiltration) sur la copropriété "Gabriel Pierné" située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz.

Rapporteur : Madame Isabelle KAUCIC

 Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

 VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2019 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment ses fiches actions n°16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n°17 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,

VU le règlement particulier d'intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,

VU la demande transmise par l'Agence Nationale de l'Habitat par courrier en date du 29 octobre 2018 concernant le soutien aux travaux de réhabilitation de la copropriété « Gabriel Pierné » située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz,

VU le montant global des travaux subventionnables de 12 266 €,

DECIDE de participer aux travaux concernant les menuiseries extérieures des parties communes et de sécurité sur la façade (chute de crépis et infiltration) sur la copropriété « Gabriel Pierné » située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz, à hauteur de 10% des travaux subventionnables, soit 1 227 € au maximum, comme suit :

Type de Travaux	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole
Menuiseries extérieures des parties communes	1 rue du Gabriel Pierné METZ	3 548 €	355 €
Menuiseries extérieures des parties communes	9 rue du Gabriel Pierné METZ	3 548 €	355 €

Sécurité sur la façade (chute de crépis et infiltration)	11 rue du Gabriel Pierné METZ	5 170 €	517 €
--	----------------------------------	---------	-------

DECIDE d'affecter 1 227 € sur l'autorisation de programme 2018 de 2 000 000 € (chapitre 204) consacrée au logement social pour financer les travaux précitées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 4 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEU



Résumé de l'acte
057-200039865-20181203-12-2018-DB24-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DB24
Date de décision : lundi 3 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention pour des travaux concernant les menuiseries extérieures des communs et de sécurité sur la façade (chute de crépis et infiltration) sur la copropriété "Gabriel Pierné" située 1, 9 et 11 rue du Gabriel Pierné à Metz
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181203-12-2018-DB24-DE
Document principal : 99_AU-ERDP24.pdf

Historique :

04/12/18 17:16	En cours de création	
04/12/18 17:16	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:40	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:41	En cours de transmission	
05/12/18 08:42	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:48	Accusé de réception reçu	